

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION D'INFORMATION PRÉALABLE**  
**dans le cadre de l'étude de l'impact sur l'environnement du**  
**projet de renouvellement et d'agrandissement du parc éolien « Roderhöhe »**

du 4 février 2020 à 19 heures,  
organisée dans le centre culturel et sportif HERZEBÖSCH,  
Lagerstraße, 36, 4750 ELSENBORN.

**I. PRÉSENTATION DE L'AVANT-PROJET :**

ENGIE Electrabel a pour intention de demander une approbation globale pour la construction et l'exploitation de six éoliennes, d'une cabine technique, de voies d'accès, de zones de montage et de câbles souterrains d'électricité et de télécommunications dans la région de la commune de Butgenbach. Les 6 éoliennes doivent remplacer les quatre existantes sur le site de « Roderhöhe ». Ce projet s'inscrit dans le cadre de la politique européenne, nationale et régionale de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Il fait l'objet d'une évaluation d'impact sur l'environnement conformément à l'arrêté du gouvernement wallon du 4 juillet 2002, qui établit la liste des projets soumis à ces évaluations et les installations et usages classés en conséquence.

Dans le cadre de cette évaluation d'impact sur l'environnement, le grand public a été invité à la réunion d'information préalable. La population a été informée conformément à l'article D.29-5 du livre I du Code de l'environnement de la Région wallonne.

**II. DATE, HEURE ET LIEU DE LA RÉUNION :**

Mardi 04.02.2020, à 19 heures, dans le centre culturel et sportif HERZEBÖSCH, Lagerstraße 36, 4750 ELSENBORN.

**III. PERSONNES PRÉSENTES**

- Président de la séance : Monsieur Daniel FRANZEN, bourgmestre de la commune de Butgenbach – Adresse : Commune de Butgenbach, Zum Brand 40, 4750 BUTGENBACH.

Le présent procès-verbal a été rédigé conformément à l'article D.29-6 du livre I du Code de l'environnement par M. Edgar BRODEL et Mme Renate FAYMONVILLE, agents administratifs de la commune de Butgenbach.

- Animateur : Monsieur Marcel GEHLEN, de l'agence de communication Com.Une.

- Représentant du demandeur : ENGIE Electrabel S.A., Boulevard Simon Bolivar 34, 1000 BRUXELLES

M. Mathieu CORNET, chef de projet développement, et M. Elmar KNAUF, chef de projet réalisation.

- Représentant du bureau d'études indépendant : CSD Ingénieurs Conseils S.A., Avenue des Dessus-de-Lives 2, (Bte 4), 5101 LOYENS :  
Mme Alessandra HOLLOGNE et M. Ralph KLAUS.

- Représentant de la coopérative Courant d'Air:  
M. Achim LANGER.

Citoyens présents : Une copie de la liste de présence des personnes ayant assisté à la réunion d'information est jointe au présent rapport (Annexe 1).

#### **IV. INTRODUCTION :**

Le bourgmestre Daniel FRANZEN a souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Il a indiqué que la commune ne constituait pas une autorité compétente pour approuver le projet, avant de donner la parole à l'animateur de la soirée, M. Marcel GEHLEN, de l'agence de communication Com.une.

Marcel GEHLEN a brièvement présenté les intervenants présents, qui ont chacun évoqué leur domaine de responsabilité pour la soirée.

Il a également informé les personnes présentes qu'il s'agissait d'une réunion d'information destinée à présenter l'avant-projet et de permettre à la population de soumettre des commentaires ou des suggestions d'amélioration (sur la base de leurs connaissances du terrain), qui seront ensuite incluses dans l'évaluation de l'impact sur l'environnement. Il a en outre fait remarquer que la société ENGIE Electrabel était demandeuse au projet et que le bureau d'études indépendant CSD Ingénieurs était chargé de préparer l'étude.

L'ensemble de la présentation de la soirée est joint au présent rapport (Annexe 2).

Ordre du jour conformément aux diapositives (Page 2)

L'animateur a rappelé que les questions posées durant la soirée, auxquelles aucune réponse ne peut être donnée, seront abordées par les auteurs du projet dans le cadre de l'étude d'impact sur l'environnement (ci-après dénommée « EIE » dans notre rapport).

Étant donné que le projet relève d'une demande d'approbation globale de classe 1, une EIE doit être jointe à la demande.

Une fois l'EIE achevée, l'auteur du projet a encore la possibilité de l'améliorer, éventuellement en intégrant des solutions alternatives, avant que la demande d'approbation globale ne soit soumise à la commune. Le projet peut ensuite être de nouveau consulté pendant le délai de traitement. La demande d'approbation globale est soumise en français. Pour la présentation de ce soir, ENGIE Electrabel et CSD Ingénieurs ont tous deux prévu des personnes germanophones.

## V. PRÉSENTATIONS

### 1. PRÉSENTATION D'ENGIE ELECTRABEL

#### PARTIE 1. Contexte de l'énergie éolienne en Wallonie

Cette partie est présentée par M. Elmar KNAUF, germanophone, Chef de projet chez ENGIE Electrabel pour la phase construction (M. Mathieu CORNET est Responsable de la phase développement du projet).

En Wallonie, l'objectif pour 2030 consiste à créer 300 éoliennes supplémentaires au cours des 10 années à venir, mais aussi d'atteindre 23,5 % d'énergies renouvelables. La production du parc éolien actuel s'élève à 15 000 MWh, c'est-à-dire que la consommation de 4 300 foyers est couverte, et doit être multipliée par trois, afin d'alimenter 13 700 ménages.

#### PARTIE 2 : Objet du projet

La distance par rapport aux zones résidentielles doit correspondre à au moins 4 fois la hauteur des éoliennes, soit  $150 \text{ m} \times 4 = 600 \text{ m}$ . Cependant, ENGIE Electrabel a fixé ces distances à des valeurs nettement supérieures dans le cadre du présent projet ( $\pm 1 150 \text{ m}$  d'Elsenborn ;  $\pm 1 000 \text{ m}$  de Berg ;  $\pm 1 150 \text{ m}$  de Wirtzfeld). De plus, la distance entre le parc éolien et le site NATURA 2000 est de 200 m. Afin de conserver ces distances, l'implantation des éoliennes a été modifiée. Le ministère de la Défense établit actuellement la hauteur des éoliennes autorisées à 118 m, mais ENGIE Electrabel prévoit de l'étendre à 150 m. Cependant, ce point exige que les pourparlers nécessaires aient lieu dès la mise en place d'un nouveau gouvernement.

Par rapport aux éoliennes Vestas V80 actuelles, les modèles prévus de 150 m de hauteur (dont la marque n'est pas encore déterminée) seront environ 2,1 fois plus puissants, sans pour autant être nécessairement plus bruyants.

Démantèlement : - les anciennes machines sont vendues ou recyclées sur un autre marché ;  
- les anciennes fondations sont éliminées à une profondeur maximale de 2 m et le terrain est restauré dans son état d'origine ;  
- certaines parties des fondations sont réutilisées pour les nouvelles (remblais);

#### PARTIE 3 : Avantages au niveau local

En sa qualité de porteuse de projet, ENGIE Electrabel conclut un partenariat avec Wind4Wallonia (composé à 50 % d'intercommunales wallonnes et 50% ENGIE Electrabel) et vise à signer un accord avec la coopérative locale Courant d'Air et la municipalité (jusqu'à 25 % chacune). Les négociations sont toujours en cours et cette clé de répartition peut donc encore évoluer.

Un bail allant de 10 000,00 à 20 000,00 €/éolienne est prévu à titre de recettes pour la commune. D'éventuelles recettes fiscales comprises entre 10 000,00 et 15 000,00 €/éolienne pourraient s'ajouter.

## 2. PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT (EIE) PAR CSD INGÉNIEURS

M. Ralph KLAUS, du bureau d'études indépendant CSD, prend la parole et explique que son bureau basé à Namur a été mandaté par ENGIE Electrabel pour réaliser l'étude, en raison de ses compétences techniques dans ce domaine.

La loi exige de réaliser l'EIE lors de projets de cette envergure, d'une puissance en MW  $\geq 3$ .

Le bureau d'études s'intéresse fortement aux commentaires des citoyens, notamment pour connaître les conditions et particularités locales (par exemple : espèces animales rares, etc.). Si des photomontages et des mesures du niveau de bruit sont nécessaires, le cabinet les réalisera dans la mesure du possible.

Le but de l'étude consiste à réduire au minimum les effets négatifs sur les riverains, par conséquent d'autres améliorations au projet sont possibles.

Le contenu de l'EIE comprend :

- Relevés biologiques annuels, biotopes, oiseaux nicheurs, oiseaux migrateurs, oiseaux hivernants, en particulier des espèces spécifiques telles que le milan royal.
- Chauves-souris (surveillance continue de la hauteur, perceptions visuelles ponctuelles de l'environnement.
- Perceptions visuelles ponctuelles du parc existant et prévu
- Informations sur les environs (monuments, habitations avec vue directe sur les installations) ;
- Une trentaine de photomontages seront réalisés et joints à l'EIE.
- Étude sur le son : mesures du niveau de bruit dans l'état (actuel) des maisons situées à proximité des installations, mais aussi à l'aide d'une simulation par ordinateur en tenant compte du trafic routier. Création de cartes du bruit avec comparaison des valeurs limites légales (40 à 43 dB la nuit). Si les valeurs limites sont dépassées, il est possible de limiter les installations, de nuit par exemple, ce qui est relativement courant aujourd'hui.
- À la demande des riverains, mesures du bruit avant la construction du parc éolien à proximité des habitations voisines et, de manière obligatoire au cours des 12 premiers mois après la mise en service des installations, campagne de suivi afin de déterminer si les prévisions sont correctes et si les valeurs limites sont respectées.
- La projection d'ombres portées est calculée avec un logiciel dans un rayon de 2 km, de façon à pouvoir simuler ce phénomène, car selon les valeurs limites légales, ce dernier ne doit pas dépasser 30 min/jour pour une habitation et 30 heures/an. Si ces valeurs limites sont dépassées, le module d'arrêt est utilisé.
- Le bureau d'études possède déjà une expérience théorique et pratique dans le démantèlement de parcs éoliens et la reconstruction de parcs neufs.

Procédure de l'EIE et procédure d'approbation : voir diapositives en pièce jointe (Annexe 3).

### 3. PRÉSENTATION DE COURANT D'AIR

Achim Langer prend la parole et présente l'association Courant d'air, fondée en 2009 lors de la réalisation du parc éolien de Waimes. Il s'agit d'une société ouverte accessible à tous. Le projet présenté sera détenu jusqu'à 50 % par la commune et les citoyens.

La coopérative compte actuellement 300 membres dans la commune de Butgenbach et 250 dans la municipalité de Bullange, sur un peu moins de 2 600 adhérents. Il existe aujourd'hui près de 40 coopératives énergétiques citoyennes en Belgique.

### VI. QUESTIONS ET COMMENTAIRES SUR LE PROJET :

Une fois la présentation de M. Achim Langer terminée, M. Marcel Gehlen (animateur) prend la parole et souligne à nouveau que la population a deux semaines pour adresser par écrit à la commune ses commentaires et questions, en mettant en copie ENGIE Electrabel. Il passe ensuite à la session de questions/réponses.

Afin de garantir un déroulement sans encombre, la personne souhaitant poser une question doit lever la main et attendre d'avoir la parole, puis se présenter avant de poser sa question.

#### **Question 1a. : Hermann Langer, d'Elsenborn :**

Comment les pales de rotor des éoliennes sont-elles éliminées ? C'est en effet impossible.

#### **Question 1b : Hermann Langer, d'Elsenborn :**

J'ai entendu dire que les installations sont vendues à l'étranger, y compris les anciennes pales de rotor, et si à un moment donné, il n'est plus possible de les utiliser là-bas, on leur délègue le problème de l'élimination.

#### Réponse de M. Elmar Knauf :

*Si un marché existe, elles peuvent être vendues et valorisées. Si ce n'est plus le cas, la valorisation des pales de rotor pose problème. Il est possible de les brûler dans des cimenteries.*

Commentaire de la personne posant la question : Dans les cimenteries, les fibres de verre s'agglutinent et les revêtements de carbone obstruent également les filtres des incinérateurs.

#### Réponse de M. Elmar Knauf, étayée par M. Mathieu CORNET : Existence de recyclage alternatif sous forme de mobilier urbain.

*Jusqu'à présent, ENGIE Electrabel a encore eu une opportunité dans le Repowering. Les éoliennes sont toujours bonnes pour la production, seules celles affichant plus de puissance sont actuellement sur le marché.*

M. Achim LANGER ajoute : *90 % d'une éolienne peuvent être recyclés et les pales de rotor peuvent finalement encore être utilisées pour produire de l'énergie. À l'avenir, il existera certainement une solution pour augmenter le niveau de recyclage.*

### **Question 2 : Eddy Chavet de Butgenbach :**

Le nouveau parc est prévu et l'existant était conforme aux normes de distance de l'époque, et si oui, dans quelle mesure est-il amorti ou usé aujourd'hui et pourquoi ne pas continuer avec celui-ci ?

#### Réponse de M. Mathieu CORNET :

*Les normes des autorisations pour le parc existant datant de 2002 et 2003 ont été et seront respectées. De plus, il n'y a eu aucune plainte de la part des résidents à l'encontre de la commune ou de l'exploitant concernant les problèmes de bruit et d'ombre.*

*M. Ralph KLAUS ajoute qu'au début des années 2000, les critères de distance étaient beaucoup plus bas et s'élevaient à l'époque à 350 m ; ce chiffre a été réévalué à 4 fois la hauteur du système, soit 600 m dans le projet actuel. Entre-temps, les valeurs limites de bruit ont également été revues à la hausse. Les directives ont été renforcées.*

### **Question 3 : Joachim Wahl, de Kùchelscheid :**

Le terme de durabilité revient toujours. Si l'on considère à présent que les roues ont 16 ans, que les machines ne sont pas anciennes d'un point de vue technique et qu'elles doivent être démantelées, les énergies fossiles sont utilisées avec le démontage et les énergies produites par les éoliennes ces dernières années sont de nouveau partiellement utilisées pour le démantèlement et l'élimination.

Concernant les puissances installées, il faut dire que celles-ci sont sans intérêt et devraient plutôt être abordées en termes d'efficacité économique (durée de vie). Dans le monde entier, il est vrai que l'efficacité ne doit pas être vue de manière spécifique à un pays, mais n'atteint généralement que 15 % de sa puissance en moyenne par année (85 % du temps de fonctionnement, les machines ne servent à rien).

Une telle pollution visuelle de l'environnement est justifiée pour générer peu d'énergie moyennant un effort relativement important. Sur l'énergie génétique du vent : Si l'on divise la vitesse du vent par deux, la puissance est à  $1/8$ .

La fréquence du vent à Elsenborn n'est pas particulièrement élevée par rapport aux parcs offshore, qui seraient préférables dans tous les cas, car cela signifie que la charge optique n'est pas prioritaire, il suffit de prendre l'exemple de l'Allemagne où les éoliennes sont installées les unes sur les autres, ce que ne peut résoudre la meilleure étude environnementale

Réponse de M. Achim LANGER : *D'après les études actuelles, une éolienne produit l'énergie nécessaire à sa construction et à son élimination en une année.*

M Mathieu CORNET se réfère à une étude du Professeur Joseph SMITZ de l'Université de Liège mentionnant des périodes de retour avoisinant 1 an à 1,5 an tant en CO2 qu'en énergie et ajoute qu'il ne faut pas comparer off-shore et on-shore.

Réponse de M. Achim LANGER :

*La puissance nominale des installations est de 25 % entre 2 000 et 2 500 heures et il est désormais établi qu'elles ne peuvent produire de l'énergie qu'en présence de vent. Cependant, le vent est disponible indéfiniment, tout comme le soleil. Il s'agit désormais d'une génération fluctuante, nous savons tous qu'il n'y a pas assez d'éoliennes, mais avec le photovoltaïque (qui compte seulement 10 % d'efficacité), il arrive aussi qu'aucune production n'ait lieu la nuit.*

*Des technologies de stockage (centrale de pompage-turbinage, batteries, Power-to-Gas, hydrogène) doivent être construites pour stocker l'électricité produite parfois en excès, mais aussi des technologies capables de convertir cette électricité en hydrogène et en biomasse en complément, etc. Il devrait être possible de contrôler intelligemment les nouvelles énergies. Il existe un grand potentiel pour contrôler la consommation. Les nouvelles énergies varient et, dans ce contexte, les bases politiques devraient elles aussi être repensées.*

*Il convient aussi de noter que les éoliennes tournent généralement 80 % du temps, mais pas toujours à pleine puissance, et de l'énergie est donc également produite pendant ce temps.*

**Question 4 : Kurt Palm, de Berg**

L'emplacement des nouvelles éoliennes semble avoir déjà été déterminé. Qu'en est-il de la dérivation de l'électricité, faut-il poser de nouvelles lignes au-dessus de Berg en direction du barrage ?

Réponse de M. Elmar KNAUF, complétée par M. Mathieu CORNET:

*Une étude réalisée par ORES, le gestionnaire du réseau, a montré que le poste actuel de Bütgenbach avait une capacité suffisante pour accueillir la puissance générée par le nouveau parc.*

**Question 5 : Hermann Joseph Pauels, de Butgenbach**

Pourquoi la participation de la coopérative et de la commune est-elle actuellement limitée à 50 % étant donné que la commune est également propriétaire du terrain ?

Réponse de M. Mathieu CORNET et de M. Achim LANGER : *Les ¾ du parc seront détenus par le public et les citoyens : Wind4Wallonia (détenu à 50% par des intercommunales wallonnes), la commune et Courant d'air. La mise en place d'un tel projet coûte aussi de l'argent et pour cela, il est impossible de vivre aux crochets des citoyens.*

*La réalisation du parc éolien ne peut se faire qu'avec le consentement du ministre de la Défense et dès que nous aurons un gouvernement, les négociations avec la Défense débiteront ; en 2001, une construction de ce côté était également impossible et il a fallu faire face à des discussions prolongées pour obtenir l'approbation pour la construction et pouvoir la réaliser avec des restrictions. Cela signifie que l'autorisation n'est pas automatiquement accordée et que les coûts de l'étude sont à la charge de l'auteur du projet.*

*Le cadre de référence de 2013 est donc respecté pour le présent projet (50 % d'acteurs privés, 25 % pour la commune et 25 % pour les coopératives). Ce n'est pas une obligation et dans 90 % des parcs éoliens, seuls des acteurs privés sont impliqués. On peut par conséquent être très satisfaits de la répartition à Elsenborn.*

**Question 6 : Gerald Pesch, de Raeren**

Puisqu'un parc éolien va être construit à Raeren, je voudrais savoir si Butgenbach possède une quelconque expérience sur le fait que ce parc, en service depuis 2003, a des conséquences sur les prix de l'immobilier ? En Allemagne, des études ont révélé que l'immobilier à proximité des parcs est invendable. Y a-t-il des statistiques ?

Réponse de l'animateur : *Il faudra peut-être consulter l'association des notaires à ce sujet.*

Réponse de M. Achim LANGER :

*L'évolution en Wallonie et en Allemagne n'est pas comparable. En Wallonie, les parcs éoliens sont organisés, regroupés et espacés par de grandes distances, ils ne s'entrecroisent pas comme en Allemagne et l'effet d'encerclement n'est pas le même qu'en Allemagne. À Waimes, une parcellisation a été créée à 600 m et il n'y a pas eu d'impact sur les prix. La présence du parc n'a jamais été un point de discussion et à Waimes, on a l'exemple qu'il n'y a aucun impact, mais cela ne veut pas dire que ceci peut être ou sera le cas partout.*

Le bourgmestre répond à ce sujet ne pas avoir été informé d'un quelconque problème à cet égard ni d'aucune influence. *Il n'y a eu qu'une seule objection au tout début de l'exploitation du parc éolien, mais elle n'avait rien à voir avec la valeur de l'immobilier.*

**Question 7 : Helmut Veiders (Union des paysans), d'Amblève**

Une question destinée à la commune : les 60 ha sont-ils une propriété publique ou de la commune ? En effet, cela est dû à la loi sur les contrats de bail qui s'applique à la propriété privée de la commune et ce n'est pas le cas des propriétés publiques.

Deuxième question et remarque : L'objectif de la Région wallonne est de couvrir environ un quart des besoins en électricité avec des énergies renouvelables d'ici à 2030 ou la totalité de la demande énergétique ? Si elle représente ¼ des besoins en électricité, il s'agirait de 5 % de la consommation totale d'énergie de la Wallonie actuellement, c'est-à-dire que pour atteindre l'objectif de 2050, 20 000 éoliennes doivent encore être construites en Wallonie et 40 000 en Belgique.

Le bourgmestre répond que l'ensemble de la zone est une propriété privée de la commune de Butgenbach.

M. Elmar KNAUF répond : *L'objectif de la région wallonne vise à atteindre 23,5 % des besoins en énergie primaire, ce qui est beaucoup plus vaste que l'électricité seule. Il s'agit aussi de chauffage, de transport et pas seulement d'électricité.*



### **Question 8 : Jochen Mettlen, d'Elsenborn**

On suppose que l'armée approuve les éoliennes de 150 m. Si cela n'est pas validé maintenant, le projet tomberait-il à l'eau ou doit-on calculer différemment avec une rentabilité plus faible ? Si les éoliennes actuelles continuaient de tourner, quelle serait leur durée de vie ?

Réponse de M. Elmar KNAUF (avec des remarques de M. Mathieu CORNET) :

*Lors des discussions de 1999 au sujet du premier parc, l'armée était déjà revêche en raison des manœuvres de vol et de la sécurité des vols en hélicoptère à basse altitude. Il y a eu de nombreuses discussions. À l'heure actuelle, la réglementation de 118 m est toujours en vigueur et pour la construction de 6 éoliennes avec ce seuil maximum de 118 m, il existe une approbation écrite de l'armée. Ceci n'est pas optimal, car en adaptant la technologie, les performances peuvent être multipliées par deux. Le nouveau projet vise une valeur de 150 m, s'il n'est pas construit de cette façon, la proposition doit être faite à l'armée et nous devons voir où nous pouvons trouver un accord avec la défense. Les éoliennes prévues de 150 m ne comprennent finalement qu'une hausse de la hauteur du mât de 9 m et de la hauteur en bout de pale de 32 m et il est possible, dans le cas de manœuvres militaires, qu'elles soient arrêtées avec 2 pales levées comme un drapeau ou des oreilles de lapin afin de réduire la hauteur totale. Les pourparlers doivent donc avoir lieu en temps opportun.*

Question intermédiaire de M. Joachim WAHL : Les éoliennes actuelles sont-elles usées ?

Réponse de M. Elmar KNAUF :

*Le parc fonctionne depuis 16 ans, le permis a été accordé pour 20 ans. Il faut du temps pour concevoir un nouveau parc, il est impossible d'attendre la fin du mandat actuel. Les machines ont une durée de vie de 25 ans.*

Objection de M. Joachim WAHL, qui fait remarquer qu'il y a des problèmes d'engrenages sur les machines, ainsi qu'un déséquilibre dû à la formation de glace, ce qui entraîne aussi des soucis de paliers sur les machines.

M. Mathieu CORNET répond que la durée de vie des machines dépend aussi de leur entretien. On peut également remarquer que des investissements ont été réalisés au niveau des pales de rotor des éoliennes actuelles en 2019. Cela ne signifie pas que si l'on effectue des travaux d'entretien sur les pales, les éoliennes sont usées.

M. Achim LANGER explique qu'il s'agit ici de la première génération d'éoliennes, d'une durée de vie garantie de 20 ans. Les nouvelles machines ont une durée de vie garantie de 25 ans, car la technologie a également évolué. En conséquence, la durée de vie augmenterait également et au moment où le nouveau parc pourrait être mis en service, la durée de vie attendue des éoliennes actuelles aurait été atteinte. En raison des 6 éoliennes prévues, ce nouveau projet est associé à une production multipliée par trois, il est donc justifié de remplacer le parc éolien.

### **Question 9 : Freddy Siquet, de Honsfeld**

M. Langer a mentionné le défigurement du paysage et le souhait de regrouper les éoliennes dans notre région. Comme on le sait, un parc est également prévu à Honsfeld et malheureusement, ce défigurement est à notre porte. Si l'énergie éolienne est annoncée comme la panacée, elle est joliment emballée, mais au final, les gens sur place sont malheureusement pris au dépourvu. Ma question est la suivante : si le parc éolien est vraiment construit, a-t-il un effet sur d'autres parcs ?

Réponse de M. Achim LANGER : *Le parc de Honsfeld est un projet prévu avec Courant d'air, c'est un parc groupé constitué de 6 éoliennes avec une distance intermédiaire de 4 km avec le parc existant (selon le cadre de référence, on prévoit 4 à 6 km entre les parcs, cette distance sera évaluée dans l'étude) ; un aspect important est lié au fait que l'effet d'encerclement doit être évité, c'est-à-dire qu'une éolienne ne doit pas être visible à un angle de 130° sur une distance de 4 km, cela est respecté à Honsfeld.*

*Pour autant que l'on sache, aucun autre projet de parc éolien n'est prévu dans la région de Butgenbach.*

### **Question 10 : Herman Hellebrandt, de Berg**

Pourquoi les nouvelles éoliennes proposées devraient-elles bénéficier d'un nouvel emplacement, les existantes ne sont pas si loin des nouvelles, pourquoi pas à l'ancien emplacement avec les fondations existantes ou ne sont-elles plus suffisantes d'un point de vue statique ?

Réponse de M. Elmar KNAUF :

*Malheureusement, les anciennes fondations ne peuvent plus être utilisées, car les emplacements actuels ne sont pas conservés. Les nouvelles éoliennes prévues sont d'une nouvelle génération, leurs performances sont supérieures et elles sont plus lourdes. De plus, les anciennes fondations sont faites pour les modèles V80 et non pour les futures éoliennes V126 (exemple) et ne sont donc plus assez solides. Tout doit être démonté et lorsque les fondations sont retirées, les matériaux sont réutilisés autant que possible pour les nouvelles constructions (remblais des chemins d'accès par exemple).*

### **Question 11 : Hermann Langer, d'Elsenborn**

La rentabilité de ces éoliennes : sur notre facture d'électricité, nous payons 18 % pour l'énergie verte et si l'on se renseigne, les éoliennes ne généreront aucun profit à moins d'être soutenues par des certificats verts. Pensez-vous que ce soit une bonne chose ?

Réponse de M. Achim LANGER :

*Il y a certainement plus de réponses, les systèmes d'énergie renouvelable doivent concurrencer les centrales nucléaires dépréciées.*

*Toute nouvelle technologie introduite devrait bénéficier d'un financement. Mais un deuxième point est lié au fait que l'approvisionnement énergétique conventionnel basé sur les énergies fossiles et l'énergie nucléaire entraîne des coûts secondaires (pollution, pollution*

*atmosphérique, frais de santé pour les maladies pulmonaires, etc.), qui ne figurent pas sur nos factures d'électricité, et que nous ne voyons pas. Nous ne voyons pas tous les coûts de l'extraction du charbon et de l'énergie nucléaire sur nos factures d'électricité, mais nous constatons les coûts des certificats verts et c'est la raison pour laquelle cette discussion n'est pas menée équitablement. Il est facile d'affirmer qu'il s'agit du prix de la transition énergétique, des énergies renouvelables, mais il ne tient pas compte de tout un éventail de coûts générés par les énergies fossiles et ne parle même pas des futurs coûts de l'énergie nucléaire.*

L'animateur rappelle à nouveau qu'il est encore possible de soumettre des questions spécifiques par écrit à la commune dans un délai de 15 jours, avec copie adressée à ENGIE Electrabel.

La réunion prend fin à 21h05.

**Annexes :**

Annexe 1: Liste des personnes présentes

Annexe 2 : Présentation d'ENGIE ELECTRABEL

Annexe 3 : Présentation de CSE Ingénieurs Conseils

Annexe 4 : Présentation de Courant d'Air